

LE
NATURALISTE CANADIEN

VOL XXV

(VOL. V DE LA DEUXIÈME SÉRIE)

No

Chicoutimi, Novembre 1898

Directeur-Propriétaire: l'abbé V.-A. Huard

La station biologique du golfe St-Laurent

Nous avons trouvé, au sujet de la création d'une station biologique en Canada, quelques renseignements dans le *Compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes*, séance du 10 juin dernier. Nous citons textuellement cet extrait de la discussion et du vote du budget supplémentaire.

Pour pourvoir à l'établissement d'une station de biologie dans le golfe
Saint-Laurent \$7,000

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : C'est l'Association Britannique pour l'avancement des sciences qui a d'abord insisté sur la nécessité de cette station. Il y a peu de temps, j'ai reçu, avec le ministre de la Milice et de la Défense (M. Borden), une députation de toutes les universités du Canada demandant qu'on prit des mesures pour l'établissement de cette station. On exposa la nécessité de cette institution, en faisant remarquer que le Canada était le seul pays civilisé qui n'en fût pas doté. On a suggéré que ce ne soit pas une institution gouvernementale, que nous ne fassions pas la nomination des employés et que nous n'ayons pas à nous occuper du fonctionnement ; mais on nous a dit que si nous voulions voter \$5,000, ils fourniraient une station de biologie flottante et nommeraient leur